

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-40

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE CAZALS, COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON, et MOISSAC

—

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAZALS Rénovation de la passerelle piétonne	182	64 240	64 240	30 %	<u>19 272 €</u>
<u>Observation</u> : dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi-Quercy – 3ème programmation.					
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY ROUER- GUE ET GORGES DE L'AVEYRON Installation de panneaux en occitan aux entrées de bourg de la C.C.	-	14 769	14 769	30 %	<u>4 430 €</u>
<u>Observation</u> : dossier présenté dans le cadre de l'année de préfiguration du contrat de pays Midi-Quercy					
3) MOISSAC Aménagement de la voie verte	-	90 000	38 000	12 %	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.					

TOTAL.....28 262 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006	500 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	169 325 €
Engagé à la commission permanente de ce jour ..	28 262 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	197 587 €
Disponible	302 413 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-40

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR
L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**
COMMUNES DE CAZALS, COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY
ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON, et MOISSAC

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de
28 262 €:

** Demandes de subventions présentées dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) CAZALS Rénovation de la passerelle piétonne <u>Observation</u> : dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi-Quercy – 3ème programmation.	182	64 240	64 240	30 %	<u>19 272 €</u>
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY ROUER- GUE ET GORGES DE L'AVEYRON Installation de panneaux en occitan aux entrées de bourg de la C.C. <u>Observation</u> : dossier présenté dans le cadre de l'année de préfiguration du contrat de pays Midi-Quercy	-	14 769	14 769	30 %	<u>4 430 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
3) MOISSAC Aménagement de la voie verte	-	90 000	38 000	12 %	4 560 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne.					

TOTAL.....28 262 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,